

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce document l'organisation retenue pour procéder à l'inscription des futurs élèves de Seconde au lycée Camille Claudel de Mantes-la-Ville.

❖ **Horaires d'accueil :**

Les familles et leurs enfants seront reçues pour procéder à l'inscription les :

- **Judi 29 juin de 9h00 à 11h45 et de 13h à 17h45**
- **Vendredi 30 juin de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45**
- **Samedi 1^{er} juillet de 9 à 12h45**

❖ **Documents à apporter :**

Le dossier d'inscription au lycée Camille Claudel sera prochainement disponible sur le **site du lycée** <https://www.lyceecamilleclaudelmantes.fr>. Il est possible de le **télécharger et de l'imprimer** pour nous l'apporter avec les pièces justificatives demandées :

- Fiche individuelle de renseignements à compléter
- Photocopie du livret de famille (en entier)
- Photocopie des pages de vaccinations dans le carnet de santé
- Fiche d'urgence à compléter avec le plus grand soin et le plus précisément possible
- Photocopie de la carte nationale d'identité de l'élève (recto et verso)
- Photocopie de la carte vitale de l'élève ou attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale
- Attestation scolaire d'assurance pour l'année 2023/2024
- Exeat (certificat de fin de scolarité) du précédent établissement
- Trois bulletins trimestriels de l'année de 3^{ème} ou de l'année en cours
- Fiche d'inscription à la demi-pension + RIB et **chèque ou chèque de banque de 10 euros**
Minimum à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Camille Claudel — **Pas d'espèces acceptées**
- Attestation de restauration scolaire envoyée par la CAF
- **3 photos d'identité** (intendance / fiche d'urgence/ vie scolaire) **Merci de noter le nom de l'élève au dos**
- Fiche d'inscription FSE (espèces ou chèque à l'ordre du trésorier de 5 euros)

Si cela n'est pas possible, les familles peuvent venir au lycée aux horaires indiqués avec les pièces justificatives afin de compléter le dossier sur place ou bien simplement retirer le dossier pour nous le remettre à un autre moment (dans le respect des horaires d'accueil prévus).

❖ **Nous attirons votre attention sur les points suivants :**

- Tout dossier incomplet sera refusé
- **Fin des inscriptions samedi 1^{er} juillet**. Si le délai d'inscription n'est pas respecté, **la place sera considérée comme vacante et donc attribuée à un autre élève**. **En cas d'empêchement, il est impératif de prévenir immédiatement le lycée**.
- Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou tout besoin d'aide.

Le Proviseur,
Laurent BONSERGENT

